



CHARTRE DU TIREUR

Etre à jour de sa cotisation et d'autres frais et souscrire à la Charte permet d'être un tireur reconnu à la Société d'Escrime de Lyon. La charte engage le tireur ou ses responsables.

L'état d'esprit

- Etre ponctuel, assidu et appliqué en cours
- Etre solidaire, encourager ses partenaires et admettre les erreurs de chacun
- Respecter et accepter les différences, les faiblesses et les points forts des partenaires.
- Maîtriser ses émotions pour éviter les débordements physiques et verbaux.
- Saluer et serrer systématiquement la main de l'adversaire à la fin d'un assaut.

Le tireur et les maîtres d'armes ou les dirigeants

- Respecter les maîtres d'armes et les dirigeants
- Prévenir en cas d'absence
- Respecter les choix du maître d'armes pour la constitution des équipes
- Toujours favoriser la communication
- Saluer le maître d'armes et les dirigeants à son arrivée et à son départ.

Le tireur et l'arbitre

- Respecter les règles de l'escrime
- Admettre que l'arbitre fait partie du jeu et respecter toutes ses décisions
- Saluer et serrer systématiquement la main de l'arbitre à la fin d'un assaut

Le tireur et le matériel

- Entretien son équipement, laver régulièrement sa tenue et son gant.
- Ranger le matériel après chaque cours.
- Prendre soin du matériel prêté ou mis à disposition par le club.
- Restituer le matériel prêté après un cours ou une compétition.
- Porter la tenue du club en compétition
- Veiller au respect de la propreté de la salle et des vestiaires ; la nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans les vestiaires.

Avec la mention « lu et approuvé »

A, le

Signature d'un représentant légal pour un mineur

Signature du tireur